

SQLI

Exercice clos le 31 décembre 2019

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

EXCO PARIS ACE
5, avenue Franklin Roosevelt
75008 Paris
S.A.S. au capital de € 1 660 000
380 623 868 R.C.S. Paris

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

SQLI

Exercice clos le 31 décembre 2019

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la société SQLI,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société SQLI relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 17 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

■ Reconnaissance du chiffre d'affaires des prestations au forfait

Risque identifié	Notre réponse
<p>Au 31 décembre 2019, le chiffre d'affaires du groupe s'élève à M€ 239.</p> <p>La note II.14 de l'annexe aux comptes consolidés détaille le principe de reconnaissance du chiffre d'affaires. En particulier, le chiffre d'affaires des prestations au forfait est reconnu au fur et à mesure de l'avancement des travaux sur la base des coûts engagés et des coûts restants à venir.</p> <p>Une provision pour perte à terminaison est constatée dès lors que la marge prévisionnelle attendue sur un projet au forfait est négative.</p> <p>Nous avons considéré la reconnaissance du chiffre d'affaires sur les prestations au forfait comme un point clé de l'audit dans la mesure où l'appréciation des coûts se fonde sur des hypothèses opérationnelles et des estimations ayant une incidence directe sur le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel des comptes consolidés.</p>	<p>Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne relatives au processus avant-vente, à la facturation et la comptabilisation du chiffre d'affaires des prestations au forfait.</p> <p>Nous avons testé les contrôles clés mis en place notamment ceux relatifs aux coûts imputés et ceux restant à courir par projet.</p> <p>Pour une sélection de contrats basée sur des critères quantitatifs (encours de production significatifs) et qualitatifs (contrats présentant des difficultés techniques dans leur réalisation ou rentabilité inhabituelle), nous avons réalisé les diligences suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">▶ nous avons analysé les clauses contractuelles et rapproché les données de gestion des données comptables ;▶ nous avons apprécié les coûts restants et recalculé le degré d'avancement des contrats sélectionnés ;▶ nous avons comparé la marge à date et la marge à terminaison et les avons confrontées aux informations fournies par le contrôle de gestion ;▶ le cas échéant, nous avons comparé les marges réalisées en 2019 avec celles qui étaient prévues l'an dernier ;▶ le cas échéant, nous avons apprécié les hypothèses retenues par la direction pour déterminer les pertes à terminaison identifiées sur les contrats déficitaires.

■ Evaluation des écarts d'acquisition

Risque identifié	Notre réponse
<p>Au 31 décembre 2019, les écarts d'acquisition sont inscrits au bilan pour une valeur nette comptable de M€ 86, soit 32 % du total actif. Ces actifs font l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an et dès qu'il existe un indice de perte de valeur.</p> <p>Le cas échéant, une dépréciation des actifs est comptabilisée si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur au bilan. Comme précisé dans la note V.I, cette valeur recouvrable correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des frais de cession et la valeur d'utilité.</p> <p>Ce test de dépréciation se fonde sur la valeur d'utilité de chaque unité génératrice de trésorerie (UGT), déterminée sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés, nécessitant l'utilisation d'hypothèses et d'estimations.</p> <p>Les UGT sont désormais présentées par segments opérationnels, conformément à l'utilisation par les principaux décideurs du groupe, tels que définis dans la note II.7 de l'annexe aux comptes consolidés.</p> <p>Nous avons considéré l'évaluation des écarts d'acquisition comme un point clé de l'audit compte tenu (i) du poids de ces actifs dans le bilan consolidé, (ii) de l'importance des jugements de la direction dans la détermination des hypothèses de flux de trésorerie, des taux d'actualisation et de croissance à l'infini.</p>	<p>Dans le cadre de nos travaux, nous avons examiné les modalités de mises en œuvre des tests de dépréciation réalisés par votre société.</p> <p>Nous avons réalisé les procédures suivantes sur les tests de dépréciation de chacune des UGT :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ nous avons analysé la nouvelle définition des UGT ; ▶ nous avons rapproché les prévisions de l'année 2019 du budget arrêté par le conseil d'administration ; ▶ nous avons examiné la cohérence des hypothèses clés retenues pour la détermination des flux de trésorerie et des taux de croissance à long terme de ces flux avec les références de marché et les données historiques ; ▶ nous avons apprécié, en incluant à nos équipes nos spécialistes en évaluation, les taux d'actualisation retenus par rapport à des références de marché ; ▶ nous avons étudié les analyses de sensibilité effectuées par la direction ; ▶ nous avons comparé les réalisations de l'année avec les budgets établis l'année précédente.

■ Evaluation des impôts différés

Risque identifié	Notre réponse
<p>Au 31 décembre 2019, les impôts différés actifs sont inscrits au bilan pour une valeur nette comptable de M€ 3,7 dont M€ 2,4 relatifs aux déficits fiscaux reportables.</p> <p>Ces actifs d'impôts différés sont comptabilisés s'il est probable qu'ils soient récupérés au cours des années ultérieures comme précisé dans la note II.21 de l'annexe aux comptes consolidés.</p> <p>La correcte évaluation de cet actif d'impôts différés dépend de la capacité des entités françaises du groupe à atteindre les prévisions de résultats fiscaux déterminées par la direction.</p> <p>Nous avons considéré le caractère recouvrable des impôts différés actifs comme un point clé de l'audit compte tenu de l'importance des jugements de la direction dans la détermination des hypothèses de croissance et de rentabilité.</p>	<p>Notre approche d'audit a consisté à apprécier la capacité de votre société à générer des bénéfices taxables dans un horizon jugé acceptable.</p> <p>Nos procédures se sont basées sur les prévisions de profits taxables des filiales concernées du groupe d'intégration fiscale sous-tendant la comptabilisation et l'évaluation des impôts différés actifs et ont consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • examiner la pertinence du modèle et des hypothèses utilisées au regard des règles fiscales locales applicables ; • apprécier la cohérence entre les hypothèses retenues dans la détermination de ces prévisions avec celles retenues dans la détermination des flux de trésorerie utilisés pour les tests de dépréciation des écarts d'acquisition ; • étudier les analyses de sensibilité effectuées par la direction ;

- comparer les réalisations de l'année avec les résultats fiscaux budgétés établis l'année précédente.

Nous avons également apprécié le caractère approprié des informations présentées dans la note IV.19 de l'annexe aux comptes consolidés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 17 mars 2020. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

■ Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société SQLI par votre assemblée générale du 26 juin 2013 pour le cabinet EXCO PARIS ACE et du 20 juin 2012 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2019, le cabinet EXCO PARIS ACE était dans la septième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la huitième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

■ Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la

capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

■ Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris et Paris-La Défense, le 8 avril 2020

Les Commissaires aux Comptes

EXCO PARIS ACE

ERNST & YOUNG et Autres



Emmanuel Charrier

Jean-Christophe Pernet



SQLI

SA AU CAPITAL DE 3 691 180 €

166 RUE JULES GUESDE 92300 LEVALLOIS PERRET

RCS NANTERRE 353 861 909

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

31 décembre 2019

SOMMAIRE

A.	ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE	4
B.	COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	5
C.	VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	6
D.	TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES	7
E.	ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES	8
I.	ACTIVITE	8
II.	REGLES ET METHODES COMPTABLES	9
	1) Cadre général.....	9
	2) Evolution du référentiel comptable en 2019.....	9
	3) Estimations et jugements	9
	4) Principe de consolidation.....	9
	5) Consolidation des filiales.....	10
	6) Méthodes de conversion des éléments en devises.....	10
	7) Secteurs opérationnels	10
	8) Immobilisations incorporelles	11
	9) Immobilisations corporelles	11
	10) Contrats de location.....	11
	11) Dépréciation des immobilisations.....	12
	12) Actifs financiers	12
	13) Evaluation des créances et des dettes.....	12
	14) Principe de reconnaissance du chiffre d'affaires.....	12
	15) Instruments financiers.....	13
	16) Instruments dérivés.....	13
	17) Provisions	14
	18) Facteurs de risque.....	14
	19) Plans d'épargne entreprise	15
	20) Autres produits et charges non courants.....	15
	21) Impôts sur les bénéfices.....	15
	22) Actions auto détenues.....	15
	23) Résultats par action	15
III.	PERIMETRE DE CONSOLIDATION	16
IV.	AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN OU LE COMPTE DE RESULTAT17	
	1) Ecart d'acquisition	17
	2) Immobilisations incorporelles	18
	3) Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location.....	18
	4) Immobilisations corporelles	18
	5) Actifs financiers	19
	6) Créances clients et comptes rattachés	19
	7) Autres créances	20
	8) Actifs d'impôts.....	20
	9) Trésorerie et équivalents trésorerie.....	21
	10) Capital.....	21
	11) Instruments dilutifs.....	22
	12) Actions SQLI auto-détenues	23
	13) Endettement financier.....	24
	14) Analyse de la dette financière brute par échéance	25
	15) Contrats de location.....	25
	16) Instruments dérivés liés à la gestion du risque de taux d'intérêt	25
	17) Provisions	26
	18) Avantages postérieurs à l'emploi.....	26
	19) Impôts différés	27
	20) Autres passifs non courants.....	28
	21) Autres dettes	28
	22) Actif, Passif d'impôt exigible.....	28
	23) Taux des devises et exposition au risque de change.....	29
	24) Autres produits.....	29



25)	Charges de personnel et effectif	30
26)	Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration et de direction.....	30
27)	Autres transactions avec les parties liées.....	30
28)	Charges externes	30
29)	Autres produits et charges opérationnels non courants	31
30)	Coût de l'endettement financier net.....	31
31)	Charge d'impôt	31
32)	Résultat par action.....	32
V.	INFORMATION SECTORIELLE.....	32
1)	Information par secteur opérationnel	32
2)	Information par zone géographique.....	33
VI.	ENGAGEMENTS HORS-BILAN	33
1)	Carnet de commandes.....	33
2)	Engagements reçus.....	33
3)	Dettes garanties par des sûretés réelles	34
4)	Lignes de crédit confirmées et non utilisées.....	34
5)	Litiges en cours	34
VII.	EVENEMENTS INTERVENUS POSTERIEUREMENT A LA CLOTURE.....	34
VIII.	HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	35



A. ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

ACTIF (en milliers d'euros)	Notes	31.12.2019	31.12.2018 (1)
Ecarts d'acquisition	1)	85 771	85 771
Immobilisations incorporelles	2)	3 175	3 712
Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location	3)	33 670	36 653
Immobilisations corporelles	4)	9 711	9 057
Actifs financiers	5)	5 922	5 447
Autres actifs non courants	8)	5 939	6 066
Impôts différés actif	19)	3 677	3 824
ACTIFS NON COURANTS		147 865	150 530
Créances clients et comptes rattachés	6)	75 239	70 002
Autres créances et comptes de régularisation	7)	19 866	24 495
Actif d'impôt exigible	7)	2 337	785
Trésorerie et équivalents trésorerie	9)	20 073	27 468
ACTIFS COURANTS		117 515	122 750
TOTAL DE L'ACTIF		265 380	273 280
PASSIF (en milliers d'euros)	Notes	31.12.2019	31.12.2018 (1)
Capital	10)	3 691	3 541
Primes		49 868	46 209
Réserves consolidées		36 482	33 417
Résultat consolidé		4 674	3 062
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE		94 715	86 229
Participations ne donnant pas le contrôle		-	-
CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES		94 715	86 229
Dettes financières à long terme	13)	28 431	33 974
Obligations locatives à plus d'un an	15)	29 486	32 277
Provisions à long terme	17)	3 277	3 447
Impôts différés passif	19)	411	564
Autres passifs non courants	20)	6 836	11 454
PASSIFS NON COURANTS		68 441	81 716
Dettes financières à court terme	13)	6 239	6 298
Obligations locatives à moins d'un an	15)	7 839	7 150
Provisions à court terme	17)	1 145	288
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		23 337	22 159
Autres dettes	21)	62 281	67 980
Passif d'impôt exigible	22)	1 383	1 460
PASSIFS COURANTS		102 224	105 335
TOTAL DU PASSIF		265 380	273 280

(1) Le groupe a choisi d'appliquer la norme IFRS 16 « Contrats de location » par anticipation à compter du 1er janvier 2018.



B. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

(en milliers d'euros)	Notes	2019	2018 (1)
CHIFFRE D'AFFAIRES	V.	238 736	231 981
Autres produits de l'activité	24)	4 154	5 060
Achats consommés		-1 372	-2 097
Charges de personnel	25)	-142 249	-139 201
Charges externes	28)	-72 441	-70 912
Impôts et taxes		-3 127	-3 520
Dotations nettes aux amortissements et aux provisions		-10 522	-9 147
Autres produits et charges d'exploitation		30	20
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	VI.	13 209	12 184
Dépréciation des écarts d'acquisition		-	-
Autres produits et charges opérationnels non courants	29)	-3 505	-4 173
RESULTAT OPERATIONNEL		9 704	8 011
Produits (charges) de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		-3	69
Coût de l'endettement financier brut		-2 197	-2 723
Coût de l'endettement financier net	30)	-2 200	-2 654
Autres produits et charges financiers	30)	492	-277
RESULTAT AVANT IMPOT		7 996	5 080
Charge d'impôt	31)	-3 322	-2 018
RESULTAT NET (avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession)		4 674	3 062
Résultat des activités arrêtées ou en cours de cession		-	-
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		4 674	3 062
Dont Part du groupe		4 674	3 062
Dont Participations ne donnant pas le contrôle		-	-
Résultat net, part du groupe par action (en euros)		1,06	0,73
Nombre moyen d'actions en circulation	32)	4 423 330	4 200 579
Résultat net dilué, part du groupe par action (en euros)		1,05	0,71
Nombre moyen d'actions et BSAAR en circulation	32)	4 455 040	4 290 173

(1) Le groupe a choisi d'appliquer la norme IFRS 16 « Contrats de location » par anticipation à compter du 1er janvier 2018.

ETAT DU RESULTAT GLOBAL

(en milliers d'euros)	2019	2018
RESULTAT NET	4 674	3 062
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies nets d'impôts	-287	-105
Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat	-287	-105
Ecarts de conversion	431	162
Éléments qui seront reclassés en résultat	431	162
Total des éléments comptabilisés en capitaux propres	144	57
RESULTAT GLOBAL	4 818	3 119
Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	-	-
Attribuable au groupe	4 818	3 119



C. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(en milliers d'euros)	Nombre d'actions	Capital	Primes	Réserves	Résultat de l'exercice	Ecart de conversion et écarts actuariels	Capitaux propres		
							Part du groupe	Particip. ne donnant pas le contrôle	Total
Situation au 31/12/17	3 959 538	3 168	41 103	31 360	1 974	934	78 539		78 539
Affectation du résultat				1 974	-1 974				
Exercice de BSAAR et BSA	348 576	278	4 962				5 240		5 240
Attribut. de stock options			108				108		108
Auto contrôle			-138				-138		-138
Impact des changements de méthode				-1 038			-1 038		-1 038
<i>Résultat du 1^{er} semestre</i>					361				
<i>Autres élts du résultat global</i>						40			
Résultat global du 1 ^{er} semestre					361	40	401		401
Situation au 30/06/18	4 308 114	3 446	46 035	32 296	361	974	83 112		83 112
Exercice de BSAAR et BSA	9 726	8	186				194		194
Plan épargne entreprise	811	1	14				15		15
Création d'actions nouvelles par prélèvement sur les primes	107 946	86	-98				-12		-12
Attribut. de stock options			103				103		103
Auto contrôle			-31				-31		-31
Impact des changements de méthode				130			130		130
<i>Résultat du 2nd semestre</i>					2 701				
<i>Autres élts du résultat global</i>						17			
Résultat global du 2 nd semestre					2 701	17	2 718		2 718
Situation au 31/12/2018	4 426 597	3 541	46 209	32 426	3 062	991	86 229		86 229
Affectation du résultat				2 921	-2 921				
Distribution de dividendes					-141		-141		-141
Exercice de BSAAR et BSA			-12				-12		-12
Attribut. de stock options			106				106		106
Auto contrôle			-36				-36		-36
<i>Résultat du 1^{er} semestre</i>					2 392				
<i>Autres élts du résultat global</i>						-62			
Résultat global du 1 ^{er} semestre					2 392	-62	2 330		2 330
Situation au 30/06/19	4 426 597	3 541	46 267	35 347	2 392	929	88 476		88 476
Exercice de BSA	182 808	146	3 481				3 627		3 627
Création d'actions nouvelles par prélèvement sur les primes	4 570	4	-4				-		-
Attribut. de stock options			68				68		68
Auto contrôle			56				56		56
<i>Résultat du 2nd semestre</i>					2 282				
<i>Autres élts du résultat global</i>						206			
Résultat global du 2 nd semestre					2 282	206	2 488		2 488
Situation au 31/12/2019	4 613 975	3 691	49 868	35 347	4 674	1 135	94 715		94 715



D. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

(en milliers d'euros)	2019	2018
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	4 674	3 062
Dotations nettes aux amortissements et provisions (1)	11 543	9 867
Variations de juste valeur des instruments financiers (2)	-1 548	355
(Plus) moins-values de cession	-11	331
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT APRES COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER ET IMPÔT	14 658	13 615
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	3 322	2 018
Coût de l'endettement financier	2 197	2 723
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT AVANT COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER ET IMPÔT	20 177	18 356
Variation des clients	-4 921	11 034
Variation des fournisseurs	983	593
Variation des autres actifs et passifs courants	-5 963	-4 547
Impôt sur les sociétés payé (remboursé) (3)	-3 910	-3 225
FLUX DE TRESORERIE SUR ACTIVITES OPERATIONNELLES	6 366	22 211
Acquisitions d'immobilisations	-3 102	-6 192
Cessions d'immobilisations	216	402
Variations de périmètre (4)	-3 521	-1 862
FLUX DE TRESORERIE SUR ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	-6 407	-7 652
Augmentations de capital	3 615	5 450
Dividendes versés aux minoritaires	-141	-127
Acquisition (cession) de titres d'auto-contrôle	20	-170
Remboursements d'emprunts	-5 678	-4 613
Remboursement des dettes locatives	-7 870	-4 572
Intérêts payés sur obligations locatives	-921	-974
Intérêts payés	-1 214	-1 813
Souscription d'autres dettes financières (5)	4 742	-
FLUX DE TRESORERIE SUR ACTIVITES DE FINANCEMENT	-7 447	-6 819
VARIATION DE TRESORERIE	-7 488	7 740
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1 ^{er} janvier	27 049	19 225
Impact des différences de change	197	84
TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE AU 31 DECEMBRE	19 758	27 049

(1) A l'exclusion des provisions liées à l'actif circulant

(2) Dont ajustement des valeurs de call et earn out OSUDIO (1 595 K€)

(3) Dont versement de CVAE (1 335 K€)

(4) Règlement des earn out OSUDIO (521 K€) et exercice des call OSUDIO (3 000 K€)

(5) Dont mobilisation auprès du factor des créances clients non déconsolidées (4 729 K€)

(6) Voir note E.V.9) supra



E. ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

I. ACTIVITE

Créé en 1990, SQLI est le partenaire de référence des entreprises dans la transformation digitale de leur parcours client et de tous les services internes impactés par cette évolution. Son positionnement unique au confluent du marketing et de la technologie lui permet de répondre de façon globale aux enjeux de développement des ventes et de notoriété (marketing digital & social, expérience client, commerce connecté, data intelligence...) ainsi qu'aux enjeux de productivité et d'efficacité interne (digitalisation des opérations, entreprise collaborative, mobilité et objets connectés, CRM...).

SQLI SA est cotée sur NYSE Euronext Paris compartiment C (ISIN FR0011289040).

En 2019, SQLI a enregistré un chiffre d'affaires de 239 M€, en hausse de +3% par rapport à 2018. Cette progression est organique (variation du chiffre d'affaires à périmètre et taux de change constants) car le groupe n'a pas réalisé d'acquisition en 2019.

Cette croissance a été très dynamique, tout au long de l'année, pour l'activité « Commerce & Experience », très internationale, avec une progression à deux chiffres.

Après un bon premier semestre, l'activité historique du groupe « Digital & Technology » a connu un second semestre en retrait, sur un marché plus difficile en termes d'activité, en particulier dans des secteurs où SQLI a de fortes compétences comme la banque.

SQLI a subi une baisse de ses effectifs en 2019, en particulier à cause d'un taux de turnover fort sur le début de l'année, même si le turnover est revenu dans la moyenne du secteur sur la deuxième partie de l'année. Le groupe a été en mesure de faire progresser régulièrement le taux d'emploi de ses collaborateurs. Il a constaté également la croissance de la sous-traitance pour parfois faire face à la demande urgente de ses clients ou la demande des collaborateurs de devenir des entrepreneurs.

Les synergies avec les dernières sociétés acquises se mettent progressivement en place et les projets communs avec les centres de services (France et Maroc) se sont développés en 2019.

Le résultat opérationnel courant est en hausse de 8% à 13,2 M€ (contre 12,2 M€ un an auparavant), grâce en particulier au nouveau mix des deux métiers « Digital & Technology » et « Commerce & Experience ». L'EBITDA progresse quant à lui de 21,7 M€ à 23,8 M€¹ soit une amélioration de près de 10%.

Les charges courantes enregistrent en baisse significative malgré une année marquée par des ajustements de structure commerciale.

Le résultat opérationnel 2019 s'établit à 9,7 M€ en amélioration de 21% (8 M€ en 2018), avec une progression significative entre le premier et le second semestre. Cette amélioration s'explique par la progression du taux d'emploi, un programme d'optimisation des coûts et une amélioration du taux de turnover des équipes.

Après notamment prise en compte du coût de l'endettement financier (2,2 M€) et de la charge d'impôts (3,3 M€), le bénéfice net ressort à 4,7 M€ soit une progression de 53% par rapport à 2018.

SQLI dispose d'un bilan solide avec des capitaux propres de 94,7 M€ et un endettement financier net de 14,6 M€. Les capitaux propres se renforcent grâce au résultat positif de l'exercice et grâce à l'exercice de 182 808 bons de souscription d'action (BSA) en septembre 2019 (3,6 M€).

Au 31 décembre 2019, le capital de SQLI est détenu à hauteur de 28,6% par la société DBAY Advisors suite au rachat en décembre des participations du fonds Nobel (9,85%) et Amar Family Office (11,98%).

¹ EBITDA = résultat opérationnel courant (13,2 M€) avant dotation aux amortissements et provisions (10,6 M€).



II. REGLES ET METHODES COMPTABLES

1) Cadre général

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés de l'exercice 2019 sont établis en conformité avec les normes comptables internationales (IAS/IFRS) adoptées dans l'Union Européenne et applicables au 17 mars 2020, date d'arrêté de ces comptes par le Conseil d'Administration. Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission.

Les principes comptables appliqués au 31 décembre 2019 sont les mêmes que ceux retenus pour les états financiers consolidés au 31 décembre 2018.

2) Evolution du référentiel comptable en 2019

a- Nouvelles normes et interprétations d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2019

Pour mémoire, le groupe SQLI a choisi d'appliquer la norme IFRS 16 « Contrats de location » par anticipation à compter du 1^{er} janvier 2018.

Les autres normes, amendements et interprétations d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2019 n'ont pas d'impact significatif pour le groupe. Elles concernent principalement la norme IFRIC 23 « Incertitude relative aux traitements fiscaux », qui clarifie les règles de comptabilisation et d'évaluation des incertitudes liées à l'impôt sur les bénéfices.

b- Normes, amendements de normes et interprétations non encore adoptés par le groupe

Le groupe n'a appliqué de façon anticipée aucune des nouvelles normes et interprétations mentionnées ci-après qui pourraient le concerner et dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} janvier 2019 :

- amendements à IAS 1 et IAS 8 « Définition du terme significatif » ;
- amendements à IFRS 3 « Définition d'une activité » ;

Une étude des impacts et des conséquences pratiques de l'application de ces amendements est en cours.

3) Estimations et jugements

Pour l'établissement des états financiers conformément aux normes IFRS, le groupe doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe.

La direction évalue ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations. Les résultats futurs sont susceptibles de différer sensiblement en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Ces estimations concernent principalement la reconnaissance du chiffre d'affaires sur les contrats au forfait, la constatation d'impôts différés actifs, les tests de valeur sur les actifs, le calcul des engagements de retraite et autres avantages à long terme, l'appréciation des clauses de complément de prix et les provisions courantes et non courantes.

Le groupe estime qu'il existe un risque sur les crédits d'impôt recherche calculés dans le cadre des programmes de recherche et développement et considère la consistance de ces actifs acquise au terme d'un délai de 3 ans. Il appréhende ce risque par la constatation d'une provision pour dépréciation ou d'une provision pour risque quand les crédits d'impôt ont été imputés ou remboursés.

Cette provision, jusqu'ici égale à 30% du montant des crédits d'impôt générés, a été réestimée à 25% pour les créances fiscales nées à compter de 2019.

4) Principe de consolidation

La société mère exerçant un contrôle exclusif sur l'ensemble des sociétés du groupe, toutes les sociétés sont consolidées par intégration globale. Toutes les transactions entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes au groupe ont été éliminés.



Le compte de résultat intègre les comptes des sociétés acquises au cours de l'exercice à compter de leur date d'acquisition et les comptes des sociétés cédées jusqu'à leur date de cession.

Les titres de société qui, bien que répondant aux critères évoqués ci-dessus, ne sont pas consolidés, sont inscrits en « Actifs financiers ». Il s'agit de sociétés qui, tant individuellement que globalement, ne sont significatives sur aucun des agrégats des comptes consolidés.

5) Consolidation des filiales

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Selon cette méthode, les actifs acquis et les passifs repris, ainsi que les passifs éventuels assumés, sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition.

a) Actifs et passifs identifiables

Il est procédé, lors de la première consolidation d'une entité, à la réévaluation des actifs et des passifs dont la valeur nette comptable diffère de manière significative de leur juste valeur.

Les différences de valeurs (écarts d'évaluation) sont reclassées aux postes de bilan concernés et suivent les règles comptables qui leur sont propres. Le groupe dispose de l'année qui suit l'exercice d'acquisition pour finaliser les évaluations.

b) Ecart d'acquisition

L'écart constaté à l'occasion d'une prise de participation, entre le prix d'acquisition des titres de la société consolidée et la quote-part du groupe dans ses capitaux propres retraités à la date d'entrée dans le périmètre de consolidation est affecté aux différences de valeur susceptibles d'être attribuées aux actifs et passifs identifiables. La partie résiduelle non affectée est inscrite sous la rubrique « Ecart d'acquisition » à l'actif du bilan.

Les frais accessoires à l'acquisition constituent des charges opérationnelles non courantes.

6) Méthodes de conversion des éléments en devises

a) Transactions en devises étrangères

Les transactions en devises étrangères sont converties en euro en appliquant le taux moyen de change du jour de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères à la date de clôture sont convertis au cours de clôture. Les écarts de conversion sont comptabilisés en produits ou en charges. Les actifs et passifs non monétaires libellés dans une devise étrangère, comptabilisés au coût historique, sont convertis au cours d'échange à la date de la transaction.

b) Etats financiers des entités étrangères

Tous les actifs et passifs des entités consolidées dont la monnaie de fonctionnement n'est pas l'euro sont convertis au cours de clôture. Les produits et les charges sont convertis au cours de change moyen de l'exercice clôturé. Les écarts de change résultant de ce traitement et ceux résultant de la conversion des capitaux propres des filiales à l'ouverture de l'exercice en fonction des cours de clôture sont inclus sous la rubrique « Ecart de conversion » en « Réserves consolidées » des capitaux propres consolidés. Les différences de change dégagées lors de la conversion de l'investissement net dans les filiales et dans les entreprises associées étrangères sont comptabilisées dans les capitaux propres.

7) Secteurs opérationnels

L'information sectorielle à fournir selon IFRS 8 est basée sur le reporting interne utilisé par les principaux décideurs du groupe soit le Directeur Général de SQLI, ses Directeurs fonctionnels et opérationnels.

En juillet 2019, le groupe a lancé son nouveau plan stratégique One Force 2022, qui vise à améliorer la rentabilité du métier « Commerce & Experience », et surtout à pérenniser sa forte croissance organique sur un marché européen à fort potentiel. Les clients ont largement pris conscience des avantages compétitifs des plateformes d'e-commerce dernière génération.

Il y a aussi un enjeu important à faire progresser la rentabilité de l'activité « Digital & Technology » en particulier par la présentation de son offre différenciante. SQLI est devenu un acteur important du développement Java et Microsoft. Cette offre intègre également désormais des briques technologiques comme l'intelligence artificielle et le RPA, même si la part de chiffre d'affaires est encore mesurée.

Ce plan, annoncé courant 2019, est vraiment opérationnel depuis janvier 2020 en termes d'organisation et d'analyse de la performance.



Les indicateurs régulièrement analysés restent le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel courant réalisés par chacun des deux métiers.

Les objectifs du plan One Force 2022 ont été donnés selon cette segmentation.

8) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité :

Logiciels et progiciels.....	1 à 5 ans
Portefeuilles clients.....	8 ans

Conformément à la norme IAS 38, les frais de recherche sont enregistrés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Sauf exception, les frais de développement sont maintenus en charges car ils ne correspondent pas aux six critères énoncés dans la norme.

9) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les coûts des emprunts ne sont pas incorporés dans la valeur des immobilisations.

Les amortissements sont calculés linéairement sur la base du coût d'acquisition des actifs, en fonction des durées d'utilisation qui s'établissent en général dans les limites suivantes :

Agencements.....	8 à 10 ans
Matériels de bureau et mobiliers.....	3 à 5 ans
Matériels informatiques.....	2 ans

Les écarts résultant de différents taux d'amortissement appliqués dans les différentes sociétés du groupe, à des immobilisations de même nature ne sont pas significatifs et n'ont pas fait l'objet de retraitement dans le compte de résultat consolidé.

10) Contrats de location

Le groupe est locataire de ses bureaux en France et à l'étranger et a souscrit des contrats de location entrant dans le champ d'application d'IFRS 16 pour la plupart de ses véhicules et équipements informatiques.

En application d'IFRS 16, tous les contrats de location sont reconnus à l'actif par la constatation d'un droit d'utilisation et au passif par une dette correspondant à la valeur actualisée des paiements futurs. La durée de location est définie contrat par contrat et correspond à la période ferme de l'engagement en tenant compte des périodes optionnelles qui seront raisonnablement certaines d'être exercées.

La dette de location est comptabilisée pour un montant égal à la valeur actualisée des loyers sur la durée du contrat. Les montants pris en compte au titre des loyers dans l'évaluation de la dette sont les loyers fixes et les loyers variables basés sur un taux ou un indice ainsi que les paiements à effectuer par le preneur en vertu d'une garantie de valeur résiduelle. Le taux d'actualisation utilisé pour calculer la dette de loyer est déterminé pour chaque bien en fonction du taux marginal d'endettement du groupe à la date d'effet du contrat.

Le droit d'utilisation est égal au montant initial de la dette auquel sont ajoutés, s'il y a lieu, les paiements d'avance faits au loueur nets des avantages reçus du bailleur et, le cas échéant, les coûts directs initiaux encourus par le preneur pour la conclusion du contrat.

Le droit d'utilisation est amorti de façon linéaire sur la durée d'utilité des actifs sous-jacents.

Le groupe a choisi de retraiter les loyers de tous les contrats entrant dans le champ d'application de la norme, quelle que soit la valeur de l'actif sous-jacent. Seules les locations de courte durée (inférieure à 12 mois) sont maintenues en charges.



11) Dépréciation des immobilisations

Les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de perte de valeur, conformément aux dispositions de la norme IAS 36, au moins une fois par an ou plus fréquemment s'il existe des indices de perte de valeur.

Les autres actifs immobilisés correspondant principalement à du matériel informatique et à du matériel de bureau ne sont pas soumis à un test de valeur du fait de leur nature et de leur durée d'amortissement.

12) Actifs financiers

Ce poste regroupe les titres de participation non consolidés, les dépôts et cautionnements versés et les prêts. Les titres de participation non cotés sont classés par défaut dans la catégorie « Titres disponibles à la vente ». Ils sont enregistrés à leur coût d'acquisition (prix d'achat augmenté des frais d'acquisition) ou à leur valeur d'apport.

Lorsque leur valeur d'inventaire à la date de clôture est inférieure à la valeur comptabilisée, une provision pour dépréciation est constituée pour le montant de la différence. La valeur d'inventaire des titres est appréciée sur la base de critères tels que la quote-part de situation nette, l'évolution du chiffre d'affaires et la rentabilité durable.

Les prêts à 20 ans constitutifs de la participation de la société à l'effort construction sont inscrits au bilan pour leur valeur actuelle.

La société a souscrit un contrat de liquidité conforme à la charte AFEI, dans le but de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations de ses titres. Les opérations effectuées pour son compte par la société de bourse signataire du contrat sont comptabilisées en immobilisations financières. Les actions auto détenues dans le cadre de ce contrat sont portées en diminution des capitaux propres consolidés.

13) Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes sont évaluées à leur juste valeur, qui correspond en général à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation des créances commerciales est constatée en cas de litige pour tenir compte des risques de non recouvrement.

Le groupe applique par ailleurs le modèle simplifié tel que défini dans IFRS 9 et enregistre une dépréciation de ses créances clients correspondant à la perte de crédit attendue. Les taux de dépréciation utilisés ont été estimés en fonction des échéances et des retards de paiements des créances, compte tenu des pertes que le groupe a pu constater par le passé. Une analyse des pertes sera conduite annuellement afin d'ajuster éventuellement les taux de dépréciation.

Les transactions réalisées en devises étrangères sont converties au cours des devises à la date des transactions. Les pertes et profits résultant de la conversion des soldes au cours de clôture sont portés au compte de résultat en opérationnel courant.

14) Principe de reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires relatif aux contrats de prestations de services réalisées par le groupe est comptabilisé conformément aux dispositions de la norme IFRS 15. Ces contrats ne comprennent, dans la majorité des cas, qu'une seule obligation de performance dont la réalisation est effectuée au fur et à mesure de l'avancement du contrat.

Lorsqu'un contrat inclut plusieurs obligations de performance distinctes, le groupe procède à l'allocation du prix global du contrat à chaque obligation de performance. Les modifications de contrat (portant sur le prix et/ou la portée du contrat) sont comptabilisées lorsqu'elles sont approuvées par le client. Lorsque ces modifications portent sur de nouveaux biens ou services considérés comme étant distincts selon IFRS 15, et que le prix du contrat augmente d'un montant reflétant les prix de ces biens et services complémentaires, ces modifications sont comptabilisées comme un contrat distinct.

Pour mesurer l'avancement des contrats, le groupe utilise soit une méthode basée sur le nombre de jours réalisés (prestations en régie), soit une méthode basée sur un avancement par les coûts (prestations au forfait).

Le chiffre d'affaires comptabilisé qui n'a pas encore donné lieu à facturation est enregistré au bilan, en actifs sur contrats (factures à établir) à la clôture. A l'inverse, les montants facturés aux clients, qui n'ont pas encore été reconnus en chiffre d'affaires sont comptabilisés en passifs sur contrats (produits constatés d'avance).

Le groupe achète également des prestations pour le compte de tiers. Lorsqu'il n'est que l'intermédiaire entre ses fournisseurs et ses clients finaux, le groupe agit en tant qu'agent et ne constate en chiffre d'affaires que la marge qui résulte de cette opération.



Certains contrats pluriannuels nécessitent une phase de prise de connaissance préalable à leur exécution : les coûts générés pendant cette phase constituent des coûts de démarrage constatés en charges constatées d'avance puis étalés sur la durée d'exécution du contrat.

Conformément à IAS 37 et s'agissant des projets au forfait, une provision pour perte à terminaison est constatée dès lors que la marge prévisionnelle attendue du projet est négative.

15) Instruments financiers

Les actifs et les passifs font l'objet d'une comptabilisation dans le bilan lorsque le groupe devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

- **Emprunts**

Le jour de leur mise en place, les emprunts sont comptabilisés à la juste-valeur de la contrepartie donnée, qui correspond normalement à la trésorerie reçue, nette des frais d'émission connexes. Par la suite, les emprunts sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE). Les frais d'émission sont ainsi pris en résultat de façon étalée (actuarielle) via la méthode du TIE.

- **Trésorerie**

La ligne « Trésorerie » inclut les fonds de caisse, les soldes bancaires ainsi que les placements à court terme dans des instruments monétaires. Ces placements sont disponibles à tout moment pour leur montant nominal et le risque de changement de valeur est négligeable. Les équivalents de trésorerie sont évalués à leur valeur de marché à la date de clôture. Les variations de valeur sont enregistrées au poste "Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie".

16) Instruments dérivés

a) Exposition au risque de change

Globalement, le groupe est faiblement exposé au risque de change sur les opérations commerciales courantes. Ces opérations sont réalisées dans des pays où le risque de variation monétaire est faible. De ce fait, aucune couverture de change n'a été contractée pour les opérations commerciales.

b) Exposition au risque de taux

Le résultat financier du groupe est sensible à la variation des taux d'intérêt. En effet, une partie de son endettement est à taux variable. Le compte de résultat du groupe peut être affecté par une fluctuation des taux d'intérêt de la zone Euro. Le groupe met en place des couvertures de taux afin de limiter son exposition.

c) Principes communs relatifs aux instruments financiers de couverture

Les instruments utilisés sont limités aux swaps de taux d'intérêt, future rate agreements, achats de caps et de tunnels dans le cadre de la couverture du risque de taux.

Ils ont pour caractéristiques :

- de n'être utilisés qu'à des fins de couverture,
- de n'être traités qu'avec des banques françaises de premier rang,
- de ne présenter aucun risque de liquidité en cas de retournement éventuel.

L'utilisation de ces instruments financiers, le choix des contreparties et plus généralement la gestion de l'exposition au risque de taux, font l'objet d'états de reporting spécifiques à destination des organes de direction et de contrôle des sociétés concernées.

d) Méthodes de comptabilisation

La règle comptable dans le cadre d'une relation de couverture de taux est la comptabilisation de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture et celle de l'élément couvert de manière symétrique au compte de résultat.

Les instruments financiers de couverture utilisés par le groupe sont classés en « Passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat ».



17) Provisions

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », les provisions correspondent aux passifs répondant aux critères suivants :

- le montant ou l'échéance ne sont pas fixés de façon précise ;
- l'incidence économique est négative pour le groupe, ce passif s'analysant comme une obligation du groupe à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Les provisions non courantes ne sont pas liées au cycle normal d'exploitation des entreprises. Elles incluent pour l'essentiel :

- les avantages au personnel : des provisions sont constatées au titre des indemnités de fin de carrière à percevoir par les salariés le jour de leur départ en retraite. L'évaluation des engagements d'indemnités de départ à la retraite est conforme à l'IAS 19.

S'agissant des régimes à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les coûts des prestations sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées.

Cette méthode consiste à se baser sur les indemnités qui seront versées aux salariés au moment probable de leur départ en retraite en tenant compte de la pyramide des âges, du taux de rotation du personnel et du taux de survie déterminé à partir des tableaux officiels par tranche d'âge. Les montants obtenus sont revalorisés en fonction d'hypothèses d'inflation et de promotion et actualisés pour tenir compte de la date à laquelle les indemnités seront effectivement versées.

Les provisions donnent lieu à actualisation lorsque l'effet temps est significatif.

Le groupe comptabilise par ailleurs un engagement lié aux contrats de prévoyance dont bénéficient les salariés de SQLI Suisse. En raison de la garantie légale du taux d'intérêt minimal à verser aux salariés et du taux de conversion, les institutions de prévoyance suisses sont considérées comme des plans à prestations définies selon l'IAS 19. Les engagements de prestations sont donc calculés conformément aux dispositions de cette norme sur la base de méthodes actuarielles et des informations telles que la structure de l'effectif, les hypothèses de turnover et de croissance des salaires.

- Les provisions destinées à couvrir les litiges, contentieux, et aléas prévisibles des activités du groupe à plus d'un an.

Les provisions courantes sont liées au cycle normal d'exploitation du métier du groupe. Elles comprennent pour l'essentiel :

- Les provisions pour pertes à terminaison de fin de contrats : elles concernent les affaires en cours de réalisation et sont évaluées affaire par affaire sans compensation.
- Les provisions destinées à couvrir les litiges, contentieux, et aléas prévisibles des activités du groupe à moins d'un an.

18) Facteurs de risque

Les risques opérationnels sont décrits dans la section I - c) du rapport de gestion. Après revue de ces risques par la société, celle-ci considère qu'il n'existe pas d'autres risques significatifs hormis les éléments suivants :

Fluctuation du cours de l'action

Le cours de l'action SQLI connaît une forte volatilité à l'instar des actions des sociétés technologiques.

Tout événement concernant le marché boursier, la conjoncture économique, le secteur des technologies de l'information et ses perspectives de croissance, un concurrent et/ou les variations des résultats du groupe est susceptible d'entraîner des fluctuations importantes du cours de l'action.



Faits exceptionnels et litiges

Les litiges susceptibles de générer une sortie de ressource future pour le groupe sont provisionnés conformément à IAS 37. A la connaissance de SQLI, il n'existe pas d'autre litige, arbitrage ou fait exceptionnel susceptible d'avoir ou ayant eu dans le passé récent une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la société et du groupe.

Risque spécifique : Coronavirus – Covid-19

L'épidémie de coronavirus qui sévit à la date de publication du présent document est susceptible d'affecter l'activité, le résultat opérationnel et la situation financière du groupe SQLI.

Le groupe suit de très près l'évolution de cette épidémie afin de mettre en place toutes les actions appropriées pour, en priorité, protéger la santé de ses salariés, de ses clients et de tous ses partenaires et sous-traitants, mais aussi réduire autant que possible les impacts économiques de cette épidémie. Une cellule de gestion de crise dédiée a été mise en place et reste en communication permanente avec les différentes entités du groupe pour évaluer la situation et prendre les mesures appropriées.

19) Plans d'épargne entreprise

Dans le cadre d'un plan d'épargne entreprise (PEE), la société propose à ses salariés de souscrire à une augmentation de capital réservée, à une valeur de l'action décotée par rapport à son cours de bourse, les actions données en paiement faisant l'objet d'une clause d'incessibilité pendant une période de 5 ans.

En application d'IFRS 2, la différence entre le prix de souscription décoté payé par le salarié et la juste valeur des actions acquises constitue un avantage comptabilisé en charges de personnel.

20) Autres produits et charges non courants

Présentés sous le résultat opérationnel courant, ils représentent les éléments de produits et de charges opérationnels considérés comme non récurrents par rapport à l'exploitation courante de l'entreprise.

21) Impôts sur les bénéfices

La charge d'impôt sur les résultats correspond à l'impôt exigible de chaque entité fiscale consolidée, corrigé des impositions différées. Celles-ci sont calculées sur toutes les différences temporaires provenant de l'écart entre la base fiscale et la base consolidée des actifs et passifs, selon une approche bilantielle avec application du report variable et en fonction d'un échéancier fiable de reversement. Le taux d'impôt et les règles fiscales retenus sont ceux résultant de textes fiscaux en vigueur et qui seront applicables lors du dénouement des opérations concernées.

Des actifs d'impôts différés sont inscrits au bilan dans la mesure où il est plus probable qu'improbable qu'ils soient récupérés au cours des années ultérieures. Les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés.

22) Actions auto détenues

Tous les titres d'autocontrôle détenus par le groupe sont enregistrés à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Le produit résultant de la cession éventuelle des actions d'autocontrôle est imputé directement en augmentation des capitaux propres, de sorte que les éventuelles plus ou moins-values de cession n'affectent pas le résultat net de l'exercice.

23) Résultats par action

Le résultat par action est obtenu en divisant le résultat par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice hors les actions auto détenues. Le résultat dilué par action est obtenu en divisant le résultat par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice ainsi que du nombre moyen pondéré d'actions qui seraient créées à la suite de la conversion des instruments convertibles en actions et de l'exercice des options de souscription d'actions attribués à la fin de l'exercice.



III. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Nom	Siège	31/12/2019		31/12/2018	
		% de contrôle	% d'intérêt	% de contrôle	% d'intérêt
SQLI SA	Levallois Perret (92)			Société consolidante	
SQLI SUISSE SA	Lausanne (Suisse)	100 %	100 %	100 %	100 %
ABCIAL SAS	Levallois Perret (92)	100 %	100 %	100 %	100 %
SQLI MAROC SA	Rabat (Maroc)	100 %	100 %	100 %	100 %
CLEAR VALUE SAS	Levallois Perret (92)	100 %	100 %	100 %	100 %
SQLI LUXEMBOURG SA	Luxembourg (Lux)	100 %	100 %	100 %	100 %
EOZEN FRANCE SAS	Levallois Perret (92)	100 %	100 %	100 %	100 %
ICONEWEB MULTIMEDIA MAROC SARL	Casablanca (Maroc)	100 %	100 %	100 %	100 %
SQLI BELGIUM SA	Diegem (Belgique)	100 %	100 %	100 %	100 %
SQLI SA	Strassen (Luxembourg)	100 %	100 %	100 %	100 %
ASTON INSTITUT SARL	Levallois Perret (92)	100 %	100 %	100 %	100 %
WAX DESIGN SA	Sint-Martens-Latem (Belgique)	100 %	100 %	100 %	100 %
GEIE ICE	Blagnac (31)	25 %	100 % (1)	25 %	100 % (1)
WAX INTERACTIVE SAS	Levallois Perret (92)	100 %	100 %	100 %	100 %
WAX INTERACTIVE LILLE SAS	Levallois Perret (92)	100 %	100 %	100 %	100 %
ECOMMERCE4U SARL	Levallois Perret (92)	100 %	100 %	100 %	100 %
SQLI LTD	Londres (Royaume Uni)	100 %	100 %	100 %	100 %
SQLI PROPRIETARY LTD	Le Cap (Afrique du Sud)	100 %	100 %	100 %	100 %
STAR REPUBLIC AB	Göteborg (Suède)	100 %	100 %	100 %	100 %
OSUDIO HOLDING BV	Heerlen (Pays-Bas)	100 %	100 %	100 %	100 %
SOFTLUTION NEDERLAND BV	Eindhoven (Pays-Bas)	100 %	100 %	100 %	100 %
OSUDIO SOFTLUTION SPAIN SL	Valence (Espagne)	100 %	100 %	100 %	100 %
OSUDIO NORDICS APS	Copenhague (Danemark)	100 %	100 %	100 %	100 %
OSUDIO BELGIUM NV	Diepenbeek (Belgique)	100 %	100 %	100 %	100 %
OSUDIO NEDERLAND BV	Amsterdam (Pays-Bas)	100 %	100 %	100 %	100 %
OSUDIO DEUTSCHLAND GMBH	Dortmund (Allemagne)	100 %	100 %	100 %	100 %
CODELUX	Berlin (Allemagne)	100 %	100 %	100 %	100 %
INVENTCOMMERCE	Levallois Perret (92)	100 %	100 %	-	-
SQLI SINGAPORE	Singapour	100 %	100 %	-	-
OSUDIO SWITZERLAND GMBH	Zurich (Suisse)	100 %	100 %	-	-
SQLI SPAIN	Barcelone (Espagne)	100 %	100 %	-	-

(1) Pour l'activité réalisée par SQLI

Quatre nouvelles filiales ont été créées au cours de l'exercice, toutes contrôlées à 100% :

- InventCommerce, créée en association avec la société de droit autrichien, Alpenite GmbH : cette nouvelle société, basée en France, a pour objectif d'accélérer la conception et la commercialisation de plateformes d'expérience et de commerce omnicanal sur le marché français en s'appuyant sur l'offre Salesforce multi-cloud.
- ainsi que les sociétés à l'international : SQLI Singapore, OSUDIO Switzerland et SQLI Spain.

La contribution de ces quatre nouvelles entités aux résultats du groupe est peu significative en 2019.



IV. AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN OU LE COMPTE DE RESULTAT

Sauf indication contraire, les informations sont données en milliers d'euros.

1) Ecarts d'acquisition

	31.12.2018	Impact des variations des taux de change	Mouvements de périmètre	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	31.12.2019
D&T	27 443					27 443
C&X	58 328					58 328
Total	85 771	-	-	-	-	85 771

Les écarts d'acquisition sont présentés en 2019, non plus sur la base des UGT géographiques, mais sur la base de deux nouvelles UGT, qui correspondent aux segments opérationnels définis dans la note 7) *Secteurs opérationnels section II – Règles et méthodes comptables* :

- Digital & Technology (D&T)
- Commerce & Expérience (C&X)

Les écarts d'acquisition font l'objet de tests de dépréciation au minimum une fois par an au 31 décembre de chaque année et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ces tests de dépréciation se fondent sur la valeur d'utilité de chaque unité génératrice de trésorerie (UGT), déterminée sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés, nécessitant l'utilisation d'hypothèses et d'estimations. Une dépréciation est comptabilisée si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur au bilan. Cette valeur recouvrable correspond à la plus élevée entre la juste valeur nette des frais de cession et la valeur d'utilité. Les indices de perte de valeur retenus par le groupe comprennent notamment l'évolution du chiffre d'affaires, la rentabilité opérationnelle traduite par le résultat opérationnel et/ou le niveau du taux d'emploi des collaborateurs.

Les hypothèses retenues pour les tests réalisés sont les suivantes :

Durée des projections :	4 ans
Modalités des projections :	2020 : base budgétaire 2021-2023 : taux de croissance du chiffre d'affaires de 3% par an pour D&T et 9% par an pour C&X ; Taux d'EBIT : progression régulière pour atteindre un taux normatif en 2023.
Taux d'actualisation après impôt :	9,5% (identique 31/12/2018)
Taux de croissance à l'infini :	1,5% (identique 31/12/2018)

Au regard de ces tests, aucune dépréciation n'a été constatée.

Aucune dépréciation n'aurait non plus été constatée si le groupe avait conservé son ancienne segmentation géographique.

Tests de sensibilité

Les tests réalisés ne sont pas sensibles à une variation raisonnable du taux d'actualisation ou du taux de croissance à l'infini. Ils ont également été réalisés dans les cas suivants :

- Diminution de 1 point des hypothèses de croissance du chiffre d'affaires 2021-2023 ;
- Diminution de 1 point des hypothèses d'EBIT normatif ;
- Diminution combinée de 1 point des hypothèses de croissance du chiffre d'affaires 2021-2023 et de 1 point des hypothèses d'EBIT normatif.

Dans aucune de ces hypothèses, une dépréciation complémentaire ne serait constatée.



2) Immobilisations incorporelles

	31.12.2018	Impact des variations des taux de change	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Autres mouvements	31.12.2019
Frais de développement	45					45
Logiciels	3 198	2	114		335	3 649
Portefeuilles clients	3 113	-4				3 109
Immobilisations en cours	293		86		-335	44
Valeurs brutes	6 649	-2	200	-	-	6 847
Amortissement des frais de recherche	-21		-9			-30
Amortissement des logiciels	-2 149	-1	-336			-2 486
Amortissement des portefeuilles clients	-767	-1	-338			-1 156
Valeurs nettes	3 712	-4	-533	-	-	3 175

3) Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location

Analyse des droits d'utilisation par catégorie de biens sous-jacents

	31.12.2018	Correction de la juste valeur	Impact des variations des taux de change	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	31.12.2019
Immobilier	37 457	-62	126	3 112	-398	40 235
Equipements informatiques	2 303		21	1 184	-699	2 809
Véhicules	4 264	-26	4	1 453	-706	4 989
Valeurs brutes	44 024	-88	151	5 749	-1 803	48 033
Amortissements et dépréciation :						
Immobilier	-4 897	-13	-32	-6 109	398	-10 653
Equipements informatiques	-974		-8	-996	699	-1 279
Véhicules	-1 500	29	-2	-1 664	706	-2 431
Valeurs nettes	36 653	-72	109	-3 020	-	33 670

Les nouveaux contrats concernent principalement les baux des nouveaux locaux de Nantes et Dortmund (Allemagne).

SQLI envisage de réduire la surface de ses locaux à Lyon et de son siège social à Levallois Perret. Elle estime le coût de sous-occupation de ces surfaces en 2020 à 600 K€. Une provision pour dépréciation des droits attachés à ces baux a été dotée pour ce montant au 31 décembre 2019.

Les éléments de dettes de loyers sont disponibles en note 15).

4) Immobilisations corporelles

	31.12.2018	Impact des variations des taux de change	Mouvements de périmètre	Acquisit. Dotations	Cessions Reprises	31.12.2019
Constructions	1 128	24				1 152
Installations techniques	103	3				106
Agencements, mobiliers et matériels informatiques	17 942	124		2 649	-1 025	19 690
Valeurs brutes	19 173	151	-	2 649	-1 025	20 948
Amort. des constructions	-346	-7		-46		-399
Amort. des installations techniques	-59	-1		-9		-69
Amort. des agenc, mobiliers et matériels informatiques	-9 711	-67		-1 977	986	-10 769
Valeurs nettes	9 057	76	-	617	-39	9 711



5) Actifs financiers

	Actifs disponibles à la vente		Prêts et créances au coût amorti		Total
	Titres de participation cotés	Titres de participation non cotés	Prêts et créances	Autres actifs financiers	
	Valeur brute		2	3 765	
Cumul des pertes de valeur			-288		-288
Valeur nette au 31.12.2018	-	2	3 477	1 968	5 447
Mouvements de périmètre					
Investissements			273	110	383
Cessions à la valeur de vente				-166	-166
Impact des variations des taux de change				19	19
Augmentation (diminution) provenant des variations de juste valeur			239		239
Valeur brute		2	4 038	1 931	5 971
Cumul des pertes de valeur			-49		-49
Valeur nette au 31.12.2019	-	2	3 989	1 931	5 922

Les prêts et créances concernent essentiellement les prêts consentis par le groupe au titre de l'effort de construction. Ils sont actualisés sur la base du taux OAT à 10 ans (0,10% contre 0,70% au 31.12.2018).

Les autres actifs financiers représentent les dépôts et cautionnements versés dans le cadre des locations immobilières du groupe ainsi que le contrat de liquidité conclu avec la Financière d'Uzès.

6) Créances clients et comptes rattachés

	31.12.2019	31.12.2018
Créances clients	43 446	41 725
Créances clients facturées non déconsolidées	18 265	15 973
Actifs sur contrats	17 302	16 304
Valeur brute	79 013	74 002
Provisions à l'ouverture	-4 000	-3 077
Impact des variations des taux de change	-1	-5
Mouvements de périmètre	-	-
Impact des changements de méthode	-	-1 758
Dotation	-140	-
Reprise	367	840
Provisions à la clôture	-3 774	-4 000
<i>Dont :</i>		
<i>Provisions sur créances clients</i>	-3 774	-4 000
<i>Provisions sur actifs sur contrats</i>	-	-
Valeur nette	75 239	70 002

Ainsi que mentionnés en note 15) *Principe de reconnaissance du chiffre d'affaires section II – Règles et méthodes comptables*, les actifs sur contrats correspondent aux prestations réalisées et non encore facturées.

La valeur actuelle des créances clients n'est pas différente de leur valeur comptable. Leur ventilation par échéance (hors 2 637 K€ de créances douteuses) est la suivante :

	31.12.2019	Non échu	Echu	1 - 30 Jours	31 - 60 jours	61 - 90 jours	91 - 180 jours	181 - 360 jours	361 jours et plus
Créances clients	40 809	29 225	11 584	4 432	1 783	935	1 843	784	1 807

Les créances douteuses sont provisionnées à hauteur de 2 223 K€. Conformément à IFRS 9, le groupe a doté, au 31 décembre 2018, une provision de 1 551 K€ selon l'approche prospective des pertes sur créances attendues. Aucune dotation ou reprise n'ayant été opérée en 2019 au titre de IFRS 9, l'estimation du risque client s'élève à 3 774 K€ au 31 décembre 2019.



Le groupe a adopté une politique d'externalisation de la gestion de ses créances clients pour la France, couvrant tant les domaines de l'assurance-crédit, que la gestion des relances et le refinancement par mobilisation de celles-ci. Elles sont cédées dans le cadre d'une convention d'affacturage.

Au 31 décembre 2019, le montant des créances cédées au factor et non déconsolidées s'élève à 18 265 K€. Leur ventilation par échéance s'analyse de la façon suivante :

	31.12.2019	Non échu	Echu	1 - 30 Jours	31 - 60 jours	61 - 90 jours	91 - 180 jours	181 - 360 jours	361 jours et plus
Créances clients cédées non déconsolidées	18 265	15 093	3 172	2 254	405	211	131	142	29

Le montant des créances cédées au factor et déconsolidées s'élève à 7 885 K€

Les coûts supportés au titre de la convention d'affacturage s'apprécie ainsi :

	2019	2018
Assurance-crédit et gestion « Clients »	203	241
Coût financier de mobilisation des créances	69	136
Total	272	377

Les coûts d'assurance-crédit et de gestion du portefeuille clients figurent dans le résultat opérationnel courant.

7) Autres créances

	31.12.2019			31.12.2018		
	Total	-1 an	+ 1 an	Total	-1 an	+ 1 an
Créances sociales	673	673		559	559	
Créances fiscales hors impôt sur les sociétés	13 037	13 037		18 669	18 669	
Fonds de garantie auprès du factor	1 378	1 378		1 267	1 267	
Charges constatées d'avance	4 201	4 201		3 744	3 744	
Autres créances	577	577		256	256	
Valeur brute	19 866	19 866	-	24 495	24 495	-
Provision à l'ouverture						
Dotation						
Reprise						
Provision à la clôture	-	-	-	-	-	-
<i>Dont provisions sur autres créances</i>						
Valeur nette	19 866	19 866	-	24 495	24 495	-

8) Actifs d'impôts

	31.12.2019			31.12.2018		
	Total	-1 an	+ 1 an	Total	-1 an	+ 1 an
Etat, crédits d'impôt recherche	9 381	1 195	8 186	8 277	339	7 938
Etat, CICE	58		58	58		58
Etat, acomptes d'impôt sur les sociétés et autres crédits d'impôt	1 145	1 142	3	446	446	
Valeur brute	10 584	2 337	8 247	8 781	785	7 996
Provision à l'ouverture	-1 930		-1 930	-1 574		-1 574
Dotation	-737		-737	-807		-807
Reprise	359		359	451		451
Provision à la clôture	-2 308	-	-2 308	-1 930	-	-1 930
Valeur nette	8 276	2 337	5 939	6 851	785	6 066

Les dépenses engagées par le groupe en 2019 dans le cadre de son programme de recherche et développement répondant aux critères d'éligibilité au crédit d'impôt recherche ont généré une nouvelle créance d'impôt constatée à l'actif du bilan pour un montant de 2 949 K€.



A titre prudentiel, une provision non déductible a été dotée sur cet actif dont la consistance n'est pas définitivement acquise. La provision constatée en 2019 représente 25% de la créance fiscale et figure au compte de résultat sur la même ligne que le crédit d'impôt. Cette provision est maintenue jusqu'au terme d'un délai de 3 ans, en déduction de l'actif ou sous forme de provision pour risque lorsque des remboursements ou imputations sont intervenus dans ce délai.

Les créances de CICE 2016 à 2018 ont été cédées à La Banque Postale (5 183 K€) en contrepartie d'un préfinancement à hauteur de 4 980 K€. Ces cessions ont été considérées comme déconsolidantes et les créances cédées ont été sorties du bilan.

9) Trésorerie et équivalents trésorerie

	31.12.2019	31.12.2018
Disponibilités	20 011	27 155
Parts de SICAV, de FCP monétaires et garantis et comptes à terme	62	313
Trésorerie et équivalents au bilan	20 073	27 468

Le rapprochement entre le montant de la trésorerie et équivalents de trésorerie apparaissant au bilan et le montant de la trésorerie nette figurant dans le tableau de variation de trésorerie s'établit de la façon suivante :

	31.12.2019	31.12.2018
Trésorerie et équivalents	20 073	27 468
Découverts bancaires	-315	-419
Trésorerie nette du tableau de variation de la trésorerie	19 758	27 049

10) Capital

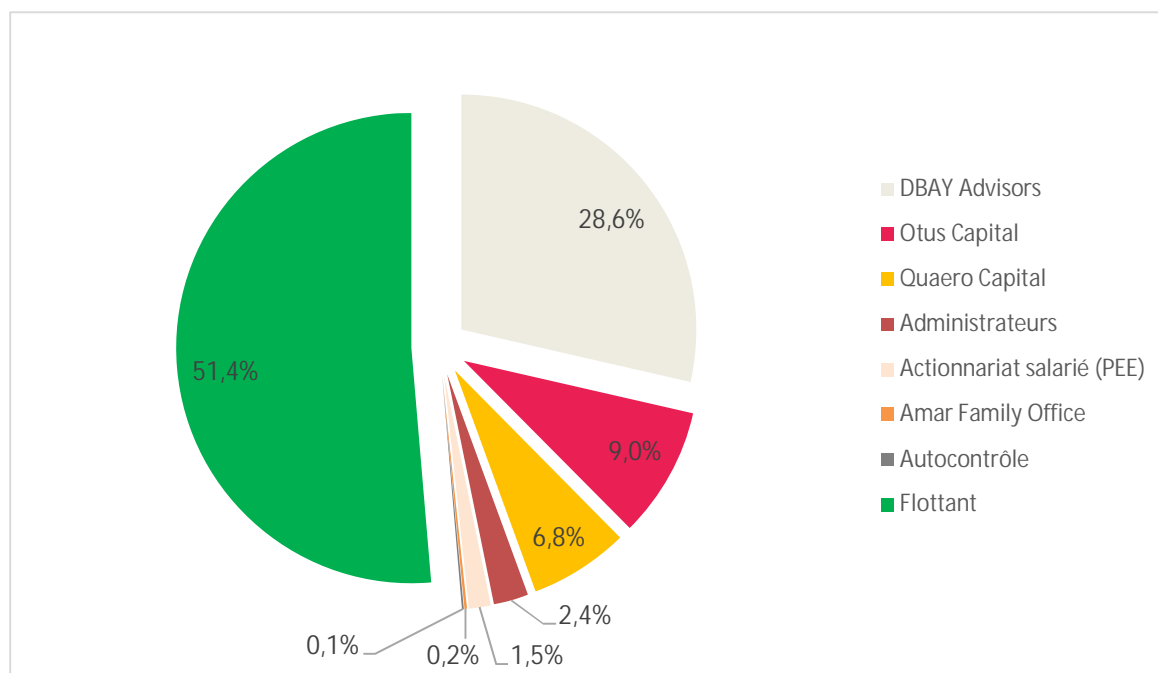
Au 31 décembre 2019, le capital social est composé de 4 613 975 actions (31.12.2018 : 4 426 597) d'une valeur nominale de 0,80 €, d'une seule catégorie, chacune entièrement libérée.

	Nombre d'actions	Valeur nominale	Capital social
Capital au 1^{er} janvier 2019	4 426 597	0,80	3 541
Actions nouvelles créées au cours de l'exercice suite à l'exercice de 182 808 BSA	182 808		146
Augmentation de capital réservée par incorporation de sommes prélevées sur le compte prime d'émission	4 570		4
Capital au 31 décembre 2019	4 613 975	0,80	3 691

Les statuts de la société, prévoient un droit de vote double pour les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription au nominatif depuis trois ans au moins ou pour celles attribuées aux actionnaires en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes d'émission, à raison d'actions anciennes pour lesquelles ils bénéficient de ce droit.



Le capital au 31 décembre 2019 est ainsi réparti :



En décembre 2019, le fonds Nobel et Amar Family Office ont cédé leurs participations respectives de 9,85% et 11,98% au capital de SQLI au profit de la société DBAY Advisors, dans le cadre d'une transaction hors-marché.

DBAY Advisors est une société de gestion internationale basée à l'Île de Man qui détient des participations dans des sociétés européennes de croissance.

11) Instruments dilutifs

Date d'émission	31.12.2019		31.12.2018		
	Nombre de bons/options restant à exercer	Nombre d'actions potentielles	Nombre de bons/options restant à exercer	Nombre d'actions potentielles	
BSA	16.09.2014	-	-	182 808	182 808
Actions gratuites attachées aux BSA (1)		-	-	4 570	4 570
Stocks options	05.11.2014	-	-	7 636	7 636
Stocks options	22.02.2017	26 137	26 137	27 675	27 675
Actions gratuites	22.02.2017	19 511	19 511	21 973	21 973
Stocks options	18.10.2017	2 050	2 050	2 050	2 050
Actions gratuites	18.10.2017	2 358	2 358	2 358	2 358
Actions gratuites	27.03.2018	579	579	579	579
Total		50 635	50 635	249 649	249 649

(1) Attribution gratuite d'actions nouvelles, à raison de 1 action nouvelle pour 40 actions à émettre suite à l'exercice des BSA, décidée par le Conseil d'administration de SQLI du 18 juillet 2018.



Les modalités d'attribution ou d'exercice des principaux plans sont décrites ci-après :

BSA (09/2014)

Le Conseil d'Administration du 16 septembre 2014 a attribué 215 784 Bons de souscription d'actions (BSA) à Didier Fauque, Directeur Général (143 856 BSA) et Thierry Chemla, Directeur Général Délégué (71 928 BSA).

32 976 BSA ont été exercés au cours des exercices précédents.

En août 2019, Amar Family Office et Nobel, alors principaux actionnaires de SQLI, avec respectivement 10,4% et 8,0% du capital social, ont acquis, 182 808 bons de souscription (BSA) auprès de Didier Fauque et Thierry Chemla, au prix unitaire de 3,10 € par BSA.

Consécutivement à cette acquisition, Amar Family Office et Nobel ont exercé la totalité de ces BSA, se traduisant par l'émission de 182 808 actions nouvelles au prix de 19,90 €, soit une augmentation de capital de 3,6 M€, représentant 4,1% du capital (avant l'opération). En outre, cette émission a entraîné la création de 4 570 actions au titre de l'attribution gratuite d'actions nouvelles, à raison de 1 action nouvelle à raison de 40 actions existantes, décidée par le Conseil d'administration de SQLI au cours de sa réunion du 18 juillet 2018.

Stocks options (11/2014)

Le Conseil d'Administration du 5 novembre 2014 a consenti 48 000 options d'achat d'actions (stocks options) au bénéfice de membres du personnel salarié et des dirigeants mandataires sociaux.

Au cours de l'exercice, 5 203 stocks options ont été exercées au prix de 15,61 € et ont donné droit à l'attribution de 5 203 actions SQLI.

Ce plan a expiré le 6 novembre 2019.

Stocks options et actions gratuites (02/2017)

Le Conseil d'Administration du 22 février 2017 a consenti 28 000 options d'achat d'actions (stocks options) ainsi que 22 437 actions gratuites au bénéfice de membres du personnel salarié et des dirigeants mandataires sociaux.

Les conditions d'attribution des stocks options sont les suivantes :

- Les options devront être levées au plus tard le 22 février 2024 (7 ans) ;
- Aucune option n'est exercable avant le 23 février 2019 (10 000 options attribuées à Didier Fauque) et avant le 31 décembre 2020 (autres 18 000 options attribuées) ;
- Tout bénéficiaire quittant la société avant le 23 février 2019 (10 000 options attribuées à Didier Fauque) et le 31 décembre 2020 (autres options attribuées) perd son droit à exercer ses options ;
- Le prix d'achat des actions est de 32,04 €

Tout bénéficiaire d'actions gratuites quittant la société avant le 31 décembre 2020 perd son droit à attribution.

La juste valeur des stocks options et actions gratuites attribuées a été estimée à 660 K€ au 31 décembre 2019. Cette valeur constitue une charge pour le groupe, étalée pendant toute la période d'acquisition des droits attribués soit jusqu'au 31 décembre 2020. Cette charge s'élève à 174 K€ en 2019 et figure dans le résultat courant.

12) Actions SQLI auto-détenues

Aux termes de la résolution prise par l'assemblée générale mixte du 27 juin 2019, SQLI a reconduit le programme de rachat de ses propres actions dont les objectifs, par ordre de priorité décroissant, sont : i) l'animation du marché ou de la liquidité de l'action, ii) l'achat pour la conservation et la remise ultérieure en échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, iii) l'attribution d'actions aux salariés et iv) l'annulation éventuelle de celles-ci.



Ce programme expire lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019. Il stipule un prix d'achat unitaire maximum de 50 € et un prix de vente unitaire minimum de 10 €. Il est organisé dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec la Financière d'Uzès et un contrat conclu avec la société CACEIS.

	31.12.2019			31.12.2018		
	Nombre d'actions	Prix unitaire	Valeur	Nombre d'actions	Prix unitaire	Valeur
Actions auto détenues au 1 ^{er} janvier	62 321	27,329	1 703	56 085	27,346	1 534
Acquisitions de la période	8 536	19,850	169	8 405	26,545	223
Attribution d'actions gratuites				281	-	-
Cessions à la valeur de vente	-7 706	17,753	-136	-2 450	21,742	-53
Plus ou (moins) valeur de cession			-53			-1
Actions auto détenues au 31 décembre	63 151	26,648 €	1 683	62 321	27,329 €	1 703

13) Endettement financier

	31.12.2019	31.12.2018
Emprunts auprès des établissements de crédit	28 109	33 750
Dépôts de garantie reçus	13	-
Valorisation des instruments de couverture de taux	309	224
Passifs non courants	28 431	33 974
Emprunts auprès des établissements de crédit	5 566	5 582
Dépôts de garantie reçus	-	21
Concours bancaires courants	315	419
Intérêts courus non échus	305	243
Valorisation des instruments de couverture de taux	53	33
Passifs courants	6 239	6 298
Total de l'endettement financier brut	34 670	40 272
A déduire :		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-20 073	-27 468
Endettement financier net (trésorerie nette de l'endettement)	14 597	12 804

Les emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit ont été exclusivement souscrits en euros.

Emprunts auprès des établissements de crédit

Afin de financer son programme d'investissement, SQLI a souscrit les emprunts suivants dont un contrat de crédits de 33 M€ auprès de BNP Paribas et d'un pool bancaire :

Banque	Nominal	Mise à disposition	Durée	Taux de la période	31.12.2018	Remboursement	31.12.2019
BPIFrance	2,5 M€	11/2014	7 ans	2,84%	1 500	-500	1 000
BPIFrance	2,5 M€	11/2014	10 ans	4,43%	2 143	-357	1 786
BPIFrance	5 M€	03/2017	7 ans	1,79%	5 000	-750	4 250
BPIFrance	2 M€	03/2017	7 ans	1,79%	2 000	-300	1 700
BNP	33 M€	03/2017	7 ans	EUR 12 +3,15%	7 864		(1) 7 864
BNP	33 M€	05/2017	6 ans	EUR 3 +1,75% (4)	5 831	-1 050	(2) 4 781
BNP	33 M€	09/2017	6 ans	EUR 3 +1,75% (4)	14 994	-2 700	(3) 12 294
					39 332	-5 657	33 675

- (1) 8 000 K€ minorés des frais d'emprunt de 136 K€ Remboursement in fine en 03/2024.
- (2) 4 900 K€ minorés des frais d'emprunt de 119 K€ Remboursement annuel de 1,1 M€ jusqu'en 2022 et 1,8 M€ en 03/2023.
- (3) 12 600 K€ minorés des frais d'emprunt de 306 K€. Remboursement annuel de 2,7 M€ jusqu'en 2022 et 4,5 M€ en 03/2023.
- (4) Marge applicable de 2% au 1^{er} semestre et 1,75% au 2nd semestre. Marge déterminée en fonction du ratio Dettes Financières Nettes / EBITDA consolidé.

Le contrat de crédits de 33 M€ comporte plusieurs cas d'exigibilité anticipée parmi lesquels le non-respect des ratios financiers suivants :

R2 = Dettes Financières Nettes / EBITDA consolidé :

	31.12.2019	31.12.2020	31.12.2021
R2 <	2,75x	2,50x	2,25x



R4 = Dettes Financières Nettes / Capitaux Propres < 1 pour chacun des exercices 2019 à 2021.

Ces ratios sont respectés au 31 décembre 2019.

En garantie de ses obligations de remboursement des crédits de 33 M€ accordés, SQLI a consenti à la BNP un nantissement de la totalité des actions de la société STAR REPUBLIC et OSUDIO HOLDING BV.

14) Analyse de la dette financière brute par échéance

	31.12.2019	31.12.2018
Exigible à moins d'un an	6 239	6 298
Exigible à plus d'un an et moins de cinq ans	28 431	33 974
Exigible à plus de cinq ans	-	-
Total	34 670	40 272

15) Contrats de location

Analyse des obligations locatives par catégorie de biens sous-jacents

	31.12.2018	Correction de la juste valeur	Impact des variations des taux de change	Entrée d'actifs	Remboursements	Charge d'intérêts	Résiliations	31.12.2019
Immobilier	35 272	-56	94	3 112	-5 253	803		33 169
Equipements informatiques	1 371		17	1 184	-1 006	62		1 566
Véhicules	2 784	2	2	1 453	-1 651	65		2 590
Valeurs nettes	39 427	-54	113	5 749	-7 910	930	-	37 325

16) Instruments dérivés liés à la gestion du risque de taux d'intérêt

a) Règles de couvertures en matière de risque de taux

SQLI a contracté trois couvertures de taux pour se protéger des fluctuations des taux variables sur la durée de remboursement du contrat de crédits de 33 M€. La société a opté pour un taux fixe à l'intérieur de chaque couverture.

b) Instruments dérivés de couverture

Les conditions des instruments dérivés liés à la gestion du risque de taux en vie au 31 décembre 2019, sont les suivantes :

Emprunt bancaire 33 M€			
Date de commencement	30/06/2017	30/06/2017	20/12/2017
Payeur des taux variables	BNP	BNP	PALATINE
Taux variable	EURIBOR 12 mois	EURIBOR 3 mois	EURIBOR 3 mois
Taux fixe/variable pour SQLI	0,68%	0,44%	0,32%
Montants notionnels couverts au 31 décembre :			
2019	8 000	8 400	9 100
2020	8 000	6 600	7 150
2021	8 000	4 800	5 200
2022	8 000	3 000	3 250
2023	8 000	-	-
2024	-	-	-
Juste valeur des instruments au 31/12/2019	-237	-69	-55

En 2019, la variation de la juste valeur des instruments de couverture a généré une charge de 105 K€ (144 K€ en 2018).



17) Provisions

	2018	Entrée de périmètre	Impact des variations des taux de change	Impact des écarts actuariels	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	2019
Crédits d'impôt recherche	344						-344	-
Indemnités de départ à la retraite	1 773			145			-27	1 891
Contrats de prévoyance suisses	699		34	255	13			1 001
Litiges prud'homaux et URSSAF	261				273	-180	-69	285
Litiges commerciaux	170					-170		-
Autres	200					-100		100
Provisions à long terme	3 447		34	400	286	-450	-440	3 277
Pertes à terminaison	14				81	-14		81
Autres	274		4		1 435	-649		1 064
Provisions à court terme	288		4		1 516	-663		1 145
Total	3 735		38	400	1 802	-1 113	-440	4 422

Les provisions pour risques et charges correspondent à l'estimation des effets patrimoniaux des risques, litiges et situations contentieuses, réalisées ou probables, qui résultent des activités du groupe. Les plus significatives sont analysées ci-après.

Les provisions pour indemnités de départ à la retraite sont analysées en note 18).

L'engagement lié aux contrats de prévoyance suisses, considérés comme des contrats à prestations définies selon IAS 19, a été provisionné à hauteur de 1 001 K€. Cet engagement a été évalué selon la méthode des unités de crédit projetées en utilisant les hypothèses suivantes :

- Table de mortalité : BVG 2015 (idem 2018) ;
- Taux de turnover : 20% (idem 2018) ;
- Taux de revalorisation des salaires : 3% (idem 2018) ;
- Taux d'actualisation : 0,05% (0,35% en 2018) ;
- Taux d'intérêt servi aux bénéficiaires : 0,60% (1% en 2018).

L'intégralité des litiges prud'homaux concerne la société SQLI atraite devant les conseils des Prud'hommes par 6 salariés au 31 décembre 2019. Le risque encouru a été provisionné selon les estimations de ses avocats (285 K€). Le départ de salariés dirigeants, engagé fin 2019 et effectif en janvier 2020, a par ailleurs été provisionné à hauteur de 1 064 K€.

SQLI Belgium a été notifiée en décembre 2017 d'un redressement de 1,2 M€ en matière de TVA majoré de 2,5 M€ d'amendes et intérêts de retard, ainsi que d'un redressement à l'impôt sur les sociétés pour les exercices 2011 à 2016. En avril 2019, le tribunal de première instance de Louvain a largement suivi SQLI Belgium et ses conseils en réduisant le redressement initial de 3,7 M€ à 0,2 M€, confirmant l'absence totale de fraude de la part de la société. Le risque résiduel a été provisionné à hauteur de 100 K€ selon les estimations des avocats du groupe.

SQLI Maroc a été notifiée en janvier 2019 de redressements en matière d'impôt sur le revenu, impôt sur les sociétés et TVA pour les exercices 2014 à 2017. Le contentieux a pris fin en septembre 2019 avec la signature d'un protocole d'accord avec la Direction Générale des Impôts de Rabat portant sur un montant de 991 K€.

18) Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages postérieurs à l'emploi couverts par des provisions concernent les engagements en matière d'indemnités de fin de carrière (IFC) du personnel employé en France, qui sont des indemnités forfaitaires calculées en fonction du nombre d'années de service du salarié et de son salaire annuel au moment de son départ à la retraite. Les provisions sont calculées sur la base des hypothèses suivantes :

- l'estimation est effectuée sur la base d'un départ à la retraite à l'initiative du salarié ;
- l'âge de départ à la retraite est fixé à 65 ans ;
- la table de mortalité est celle de 2015-2017 ;
- le taux annuel de revalorisation des salaires est calculé par tranche d'âge. Pour chaque tranche d'âge, le taux retenu est la moyenne des taux constatés dans le groupe sur les trois dernières années : de 4,0% (de 20 à 30 ans), à 3,4% (de 31 à 40 ans), 2,6% (de 41 à 50 ans), 1,4% (de 51 à 60 ans) puis constant ;
- le taux d'actualisation retenu est le taux OAT 20 ans soit 0,60% (1,30% en 2018) ;



- Le taux de turnover utilisé ne tient compte que des départs à l'initiative de l'employé, les départs à l'initiative de l'employeur sont exclus. Le turnover est calculé par tranche d'âge et pour chaque tranche d'âge, le taux retenu est la moyenne des taux constatés dans le groupe sur les trois dernières années : 12,1% (20-24 ans), 27,3% (25-29 ans), 35,1% (30-34 ans), 28,0% (35-39 ans), 23,9% (40-44 ans) ; 18,1% (45-49 ans) ; 11,4% (50-54 ans) ; puis 3% (55 ans), 2% (56-58 ans), 1% (59-60 ans), 0% (61 ans et plus) ;
- l'engagement du groupe vis-à-vis de ses salariés est majoré de 42% de charges sociales.

Les provisions pour indemnités de retraite s'analysent ainsi :

Montants reconnus au bilan

	31.12.2019	31.12.2018
Charges à payer (passif net au bilan)	-1 890	-1 773
Charges constatées d'avance (actif net au bilan)	-	-
Montant net reconnu au bilan	-1 890	-1 773

Evolution des engagements au cours de l'exercice (passifs)

	31.12.2019	31.12.2018
Engagement au 1 ^{er} janvier	1 773	1 307
Variation de périmètre	-	-
Variation liée aux changements d'hypothèses générant des écarts actuariels	145	304
Variation des composantes à inscrire au compte de résultat	-27	162
Engagement au 31 décembre	1 891	1 773

19) Impôts différés

	31.12.2019		31.12.2018	
	Bases	Impôt différé	Bases	Impôt différé
Avantages au personnel	2 890	709	2 472	656
Déficits fiscaux	8 584	2 404	9 984	2 791
Instruments de couverture	361	101	256	72
Amortissements dérogatoires	-1 672	-457	-1 319	-362
Frais d'émission d'emprunts	-328	-92	-398	-111
Etalement des franchises de loyers	-	-	-	-
Amortissements des portefeuilles clients	-1 979	-422	-2 366	-584
Dotations aux provisions en franchise d'impôt	-530	-94	-327	-74
Annulation des provisions pour dépréciation des actions propres	-143	-40	-681	-191
Dotations pour dépréciation des créances selon IFRS9	1 551	434	1 551	434
Retraitement des contrats de location selon IFRS16	3 041	840	2 743	768
Autres	-431	-117	-524	-139
Impôts différés Actif (Passif) nets	3 266	3 266	3 260	3 260
Impôts différés actif		3 677		3 824
Impôts différés passif		-411		-564

Le groupe fiscal français dispose, au 31 décembre 2019, d'un déficit fiscal reportable de 12 812 K€, dont 2 896 K€ nés en 2019. Le déficit 2019 est largement la conséquence de la prise en compte de coûts exceptionnels ; SQLI reste cependant prudente quant à sa capacité à consommer ces déficits à l'issue des trois prochains exercices compte tenu des hypothèses d'activité suivantes :

- Croissance du chiffre d'affaires en France de 2,4% en 2020 et 3,8% en 2021 et 2022 ;
- Taux d'EBIT en moyenne de 3,8% sur la période.

En tenant compte d'une décote de 25% des résultats fiscaux projetés, le groupe a décidé de limiter l'activation d'impôts différés sur ses reports déficitaires français à un montant de 2 404 K€.



Au regard des tests de sensibilité réalisés, cet actif serait revu à la baisse de :

- 43 K€ en cas de diminution de 1 point des hypothèses de croissance du chiffre d'affaires 2020-2022 ;
- 496 K€ en cas de diminution de 1 point des hypothèses d'EBIT ;
- 530 K€ en cas de diminution combinée de 1 point des hypothèses de croissance du chiffre d'affaires 2020-2022 et de 1 point des hypothèses d'EBIT.

20) Autres passifs non courants

	31.12.2019	31.12.2018
Part à plus d'un an du complément de prix STAR REPUBLIC	-	244
Part à plus d'un an du complément de prix OSUDIO	622	1 355
Valorisation des options d'achat STAR REPUBLIC	1 033	1 033
Valorisation des options d'achat OSUDIO	4 162	7 803
Valorisation des options d'achat CODELUX	1 019	1 019
Autres passifs non courants	6 836	11 454

Les options d'achat des titres OSUDIO HOLDING BV sont exerçables en 2020 (voir ci-dessous en *Autres dettes courantes*) et 2021. Les options d'achat des titres STAR REPUBLIC sont exerçables en 2021 et 2022 ; celles des titres CODELUX en 2021.

21) Autres dettes

	31.12.2019	31.12.2018
Avances et acomptes reçus	914	957
Personnel et organismes sociaux	20 922	21 714
Etat, hors impôt sur les sociétés	18 219	29 173
Passifs sur contrats	13 738	11 592
Mobilisation auprès du factor des créances clients non déconsolidées	4 729	-
Autres dettes diverses	3 759	4 544
Autres dettes et comptes de régularisation	62 281	67 980

Ainsi que mentionnés dans les principes comptables en note 15) supra, les passifs sur contrats correspondent aux prestations facturées qui excèdent les prestations produites et valorisées à l'avancement.

Les autres dettes diverses concernent :

	31.12.2019	31.12.2018
Part à moins d'un an du complément de prix INVENTCOMMERCE	14	186
Part à moins d'un an du complément de prix OSUDIO	397	498
Valorisation des options d'achat OSUDIO	2 655	3 638
Indemnités à verser au personnel	128	88
Indemnités à verser dans le cadre d'autres litiges	250	-
Jetons de présence	77	57
Divers autres créditeurs	238	77
Total Autres dettes diverses	3 759	4 544

La valeur de marché des autres dettes n'est pas différente de leur valeur comptable.

Le deuxième tiers des options d'achat des titres OSUDIO HOLDING BV est exerçable au plus tard en juin 2020.

22) Actif, Passif d'impôt exigible

La situation du groupe au regard de l'impôt sur les sociétés est la suivante :

A l'actif, des créances totalisant 2 337 K€ représentent principalement les acomptes d'impôt sur les sociétés versés au titre de l'exercice. Au passif, les impôts dus s'élèvent à 1 383 K€



23) Taux des devises et exposition au risque de change

Les devises et les taux utilisés pour la conversion des états financiers des filiales consolidées sont les suivants :

Devises	Taux moyen utilisé en 2019	Taux du 31.12.2019	Taux moyen utilisé en 2018	Taux du 31.12.2018
CHF	1,1127	1,0854	1,1548	1,1269
MAD	10,7789	10,7287	11,0853	10,9579
GBP	0,8773	0,8508	0,8847	0,8945
ZAR	16,1731	15,7773	15,6138	16,4594
SEK	10,5867	10,4468	10,2569	10,2548
SGD	1,5272	1,5111	-	-

Pour ses activités menées à l'international le groupe est principalement exposé aux risques de change suivants :

(en milliers d'euros)	CHF	MAD	GBP	ZAR	SEK	SGD	31.12.2019
Ecart d'acquisition	-	-	2 105	-	6 030	-	8 135
Immobilisations incorporelles	-	14	61	-	343	-	418
Droits d'utilisation contrats de location	1 303	2 967	4	55	831	-	5 160
Immobilisations corporelles	531	2 865	6	13	82	-	3 497
Immobilisations financières	391	209	-	2	-	-	602
Impôts différés actifs	87	23	-	-	-	-	110
Actifs non courants	A	2 312	6 078	2 176	7 286	-	17 922
Créances clients	13 725	2 349	536	-	1 787	-	18 397
Autres créances	255	4 096	186	5	171	-	4 713
Actif d'impôt exigible	-	182	-	68	316	-	566
Trésorerie et équivalents trésorerie	4 852	559	174	825	970	53	7 433
Actifs courants	B	18 832	7 186	896	3 244	53	31 109
Dettes financières à long terme	-	-	-	-	-	-	-
Obligations locatives à plus d'un an	843	2 291	-	27	432	-	3 593
Provisions à long terme	1 001	-	-	-	-	-	1 001
Impôts différés passif	-	-	33	-	112	-	145
Passifs non courants	C	1 844	2 291	33	544	-	4 739
Dettes financières à court terme	-	-	1	-	-	-	1
Obligations locatives à moins d'un an	486	775	4	29	434	-	1 728
Provisions à court terme	12	8	-	-	-	-	20
Dettes fournisseurs	637	1 844	34	4	223	-	2 742
Autres dettes	6 138	3 733	240	24	892	-	11 027
Passif d'impôt exigible	556	-	1	-	-	-	557
Passifs courants	D	7 829	6 360	280	1 549	-	16 075
Position nette	A+B-C-D	11 471	4 613	2 759	884	8 437	53

Le groupe n'applique pas de politique de gestion du risque de change.

24) Autres produits

	31.12.2019	31.12.2018
Crédits d'impôt recherche	2 915	2 336
CICE	-	1 232
Subventions d'exploitation	98	77
Refacturations de frais et autres produits	83	454
Transferts de charges	1 058	961
Total Autres produits	4 154	5 060

Le montant des crédits d'impôt recherche tient compte du CIR de la période net de sa dépréciation (2 212 K€) ainsi que de la reprise de provisions sur le CIR 2016 (703 K€)



25) Charges de personnel et effectif

	2019	2018
Salaires et traitements	106 079	101 816
Charges sociales	36 170	37 385
Charges de personnel	142 249	139 201
Provision pour indemnité de départ à la retraite et autres avantages au personnel	-14	237
Total	142 235	139 438
Effectif moyen (hors stagiaires)	2 222	2 218
Effectif inscrit au 1 ^{er} janvier (hors stagiaires)	2 238	2 272
Mouvements de périmètre	-	12
Augmentation (diminution)	-47	-46
Effectif inscrit au 31 décembre (hors stagiaires)	2 191	2 238

26) Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration et de direction

Les conditions de rémunération des mandataires sociaux du groupe sont arrêtées par le conseil d'administration. L'ensemble des rémunérations et avantages assimilés accordé aux membres des organes d'administration et de la direction du groupe, s'établit comme suit :

	Rémunérations brutes	Charges sociales	2019	Rémunérations brutes	Charges sociales	2018
Avantages à court terme (1)	1 666	642	2 308	1 015	395	1 410
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-	65	28	93
Jetons de présence	140	28	168	70	20	90
Total	1 806	670	2 476	1 150	443	1 593

(1) Par « avantages à court terme », il faut entendre la rémunération proprement dite, les congés payés, les primes, l'intéressement et les avantages en nature.

27) Autres transactions avec les parties liées

Comme au cours l'exercice précédent, aucune transaction n'a été réalisée avec des parties liées en 2019.

28) Charges externes

	2019	2018
Sous-traitance générale	53 918	53 681
Locations et charges locatives	1 823	2 194
Entretiens et réparations	2 065	1 519
Primes d'assurance	664	769
Divers documentation	1 304	520
Honoraires et personnel extérieur à l'entreprise	4 460	4 054
Publicité, relations publiques	1 151	1 211
Transport de biens	32	40
Déplacements, missions et réceptions	4 066	4 445
Frais postaux et télécommunications	1 172	1 242
Services bancaires	268	210
Autres services extérieurs	1 518	1 027
Total	72 441	70 912



29) Autres produits et charges opérationnels non courants

	2019	2018
Coûts de restructuration	-3 305	-1 568
Coûts des déménagements	-664	-866
Regroupements d'entreprises	1 493	-423
Autres transactions relatives à des accords et contentieux	-1 029	-1 105
Stocks options et actions gratuites	-	-211
Total	-3 505	-4 173

Les coûts de restructuration sont constitués principalement des coûts engendrés par le départ de certains managers du groupe (2 897 K€).

Des coûts complémentaires liés aux regroupements d'entreprises ont été supportés à hauteur de 1 034 K€, compensés par les corrections de valeur des earn out SQLI UK, STAR Republic et OSUDIO, ainsi que l'ajustement des prix des call OSUDIO, pour un montant total de 2 527 K€.

Les pertes relatives à des litiges et contentieux mesurent les impacts des contentieux fiscaux (733 K€) et des litiges commerciaux (296 K€).

30) Coût de l'endettement financier net

	2019	2018
Revenus des prêts et créances	50	70
Produits nets sur cessions de VMP	-53	-1
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	-3	69
Charges d'intérêts	-965	-1 327
Charges d'intérêts sur obligations locatives	-930	-974
Commissions de financement affacturage	-69	-135
Instrument de couverture de taux des emprunts	-233	-287
Coût de l'endettement financier brut	-2 197	-2 723
Coût de l'endettement financier net	-2 200	-2 654

Les autres produits et charges financiers s'analysent de la façon suivante :

	2019	2018
Différences de change	254	-290
Actualisation des prêts et dettes à long terme	238	13
Autres produits et charges financiers	492	-277

31) Charge d'impôt

La charge ou le crédit d'impôt s'analyse ainsi :

	2019	2018
Impôts différés	88	-1 301
Impôts exigibles	3 234	3 319
<i>Dont CVAE</i>	1 451	1 450
Charge (crédit) d'impôt	3 322	2 018

a) Intégration fiscale

La société SQLI, tête de groupe, et ses filiales françaises ABCIAL, CLEAR VALUE, EOZEN France, ASTON INSTITUT, WAX INTERACTIVE, WAX INTERACTIVE LILLE et ECOMMERCE4U constituent un groupe fiscal intégré pour l'exercice 2019.



b) Preuve d'impôt

	2019	2018
Résultat consolidé avant impôt	7 996	5 080
Taux d'impôt théorique	28%	28%
Charge d'impôt théorique	2 239	1 422
Effet des différences permanentes	595	-181
Effet des retraitements de consolidation sans incidence sur l'impôt	-615	164
Effet des différentiels de taux mère/fille et du report variable	-414	7
Effet des déficits reportables	1 216	58
Effet des impôts sans base et des crédits d'impôts recherche	-744	-495
Effet du classement de la CVAE en impôt	1 045	1 043
Charge d'impôt effectif	3 322	2 018
Taux d'impôt effectif	41,54%	39,73%

32) Résultat par action

Le numérateur utilisé pour le calcul du résultat de base et du résultat dilué par action est le résultat net part du groupe de l'exercice soit 4 674 K€.

Le nombre moyen pondéré utilisé au dénominateur est de 4 423 330 actions pour le résultat par action et de 4 455 040 pour le résultat dilué par action.

	31.12.2018	Variation de l'exercice	31.12.2019
Nombre d'actions émises	4 426 597	187 378	4 613 975
Nombre d'actions auto-détenues	-62 321	-830	-63 151
Nombre d'actions émises hors actions auto-détenues	4 364 276	186 548	4 550 824
Nombre moyen d'actions de la période hors actions auto-détenues	4 200 579	222 751	4 423 330
Effets dilutifs :			
Stocks options	3 699	-1 577	2 122
BSA	64 227	-61 812	2 415
Actions gratuites	21 668	5 505	27 173
Nombre moyen d'actions après dilution	4 290 173	164 867	4 455 040

V. INFORMATION SECTORIELLE

1) Information par secteur opérationnel

Les principes de détermination des secteurs opérationnels sont décrits ci-avant.

Les informations financières relatives aux secteurs opérationnels sont établies selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des comptes consolidés.

	31.12.2019			31.12.2018		
	Chiffre d'affaires	Résultat opérationnel courant	% ROC	Chiffre d'affaires	Résultat opérationnel courant	% ROC
Digital & Technology (D&T)	135 810	5 371	4,0%	139 381	5 030	3,6%
Commerce & Experience (C&X)	102 926	7 838	7,6%	92 600	7 154	7,7%
Total	238 736	13 209	5,5%	231 981	12 184	5,3%



2) Information par zone géographique

La zone « Europe du Nord » regroupe les pays suivants : Angleterre, Suède, Danemark, Pays-Bas, Belgique, Luxembourg et Allemagne ; la zone « Autres » comprend le Maroc, l'Afrique du Sud et l'Espagne.

a) Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique

	31.12.2019		31.12.2018	
	Chiffre d'affaires	%	Chiffre d'affaires	%
France	149 628	62,7%	151 186	65,2%
Suisse	37 423	15,7%	32 078	13,8%
Europe du Nord	49 013	20,5%	45 593	19,7%
Autres	2 672	1,1%	3 124	1,3%
Total	238 736	100%	231 981	100%

b) Détail des actifs non courants et répartition par zone géographique

	31.12.2019	31.12.2018
Ecarts d'acquisition	85 771	85 771
Immobilisations incorporelles	3 175	3 712
Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location	33 670	36 653
Immobilisations corporelles	9 711	9 057
Actifs financiers	5 922	5 447
Autres actifs non courants	5 939	6 066
Actifs non courants	144 188	146 706

Ces actifs se répartissent de la façon suivante :

	31.12.2019	31.12.2018
France	77 928	80 092
Suisse	2 225	2 490
Europe du Nord	54 984	54 820
Autres	9 051	9 304
Actifs non courants	144 188	146 706

VI. ENGAGEMENTS HORS-BILAN

Le groupe, dans le cadre de ses activités, est amené à prendre un certain nombre d'engagements. Certains engagements font l'objet de provisions (engagements liés aux retraites et autres avantages accordés au personnel, litiges...). Les autres engagements hors bilan et passifs éventuels sont listés ci-après.

1) Carnet de commandes

Au 31 décembre 2019, les produits restants à être comptabilisés une fois les obligations de performance satisfaites s'établissent à 19,4 M€, (27,0 M€ au 31 décembre 2018).

Ces produits concernent uniquement les engagements fermes de type « fixed prices » ou forfait sur un périmètre de fonctionnalités figé et un budget contractualisé. Tous les contrats de type « Time & materials » ou temps passé sont exclus de ce périmètre.

2) Engagements reçus

En avril 2016, les cédants du groupe INVENTCOMMERCE (SQLI LTD et SQLI PROPRIETARY LTD) ont accordé à SQLI une garantie d'actif et de passif limitée à 450 K£ pour une durée de 7 ans en matière fiscale soit jusqu'en 2023. En garantie de la garantie, 50 K£ ont été versés sur un compte séquestre.

En mai 2017, les cédants de la société STAR REPUBLIC ont accordé à SQLI, une garantie d'actif et de passif, pour tous les dommages excédant individuellement 90 KSEK et cumulativement 700 KSEK. Cette garantie est limitée à 15 000 KSEK.



Elle est accordée en matière fiscale, jusqu'au terme des délais de prescription légaux.

En septembre 2017, les cédants de la société OSUDIO HOLDING BV ont accordé à SQLI, une garantie d'actif et de passif, pour tous les dommages excédant individuellement 20 K€ et cumulativement 140 K€. Cette garantie est limitée à 3 800 K€.

Elle est accordée en matière fiscale, jusqu'au terme des délais de prescription légaux.

En juillet 2018, les cédants de la société CODELUX ont accordé à OSUDIO DEUTSCHLAND GMBH, une garantie d'actif et de passif, pour tous les dommages excédant individuellement 5 K€ et cumulativement 20 K€. Cette garantie est limitée à 100% du prix d'achat des titres CDLX.

Elle est accordée en matière fiscale jusqu'en juin 2023.

3) Dettes garanties par des sûretés réelles

En garantie de ses obligations de remboursement des crédits de 33 M€ accordés, SQLI a consenti à la BNP un nantissement de la totalité des actions de la société STAR REPUBLIC et OSUDIO HOLDING BV.

4) Lignes de crédit confirmées et non utilisées

Le groupe dispose de trois lignes de crédit de 1 M€ chacune auprès de BNP Paribas, la Banque Palatine et la Caisse d'Epargne ainsi que d'une ligne d'affacturage non utilisée au 31 décembre 2019 de 13,5 M€.

5) Litiges en cours

Plusieurs actions ont été engagées à l'encontre de sociétés du groupe par d'anciens salariés, par des clients ou dans le cadre de contrôles fiscaux. Des provisions ont été constituées à hauteur des risques estimés par le management sur la base des recommandations de ses conseils sur ces litiges.

Le contentieux fiscal concernant SQLI Belgium en matière de TVA (redressement de 1,2 M€ majoré de 2,5 M€ d'amendes et intérêts de retard) a été jugé en avril 2019 par le tribunal de première instance de Louvain en faveur de la société.

VII. EVENEMENTS INTERVENUS POSTERIEUREMENT A LA CLOTURE

Deux administrateurs représentant la société DBAY Advisors ont rejoint le Conseil d'Administration fin janvier 2020.

SQLI a acquis 60% du capital de Redbox, dont l'équipe de Direction reste pleinement engagée dans le projet et la vision du Groupe. L'acquisition sera consolidée dès mars 2020.

Fondé en 2004, Redbox est devenu l'un des leaders du développement de plateformes e-Commerce. Cette nouvelle acquisition va permettre au Groupe SQLI de compléter son offre phare dans ce domaine et de renforcer sa présence sur des marchés clés.

Le ralentissement de l'économie en particulier en France depuis le 2ème semestre 2019 a été accéléré par le choc du coronavirus Covid-19. L'évolution de la situation liée au Covid-19 reste une source importante d'incertitude.

Le groupe SQLI a d'abord pensé à la sécurité de ses collaborateurs rapidement mis en télétravail pour continuer à assurer les projets pour ses clients. Cela se traduit néanmoins par un ralentissement de l'activité particulièrement en France et plus progressif dans les autres pays où le groupe opère. Les autorités de ces pays ont pris des mesures visant à soutenir les entreprises durant cette période difficile. A la date d'arrêt des comptes, l'application de ces mesures est en cours d'analyse par le groupe.

Si l'épidémie était contenue dans les prochaines semaines, les effets sur l'activité seraient concentrés sur les deux premiers trimestres 2020 et un rebond au 2ème semestre pourrait compenser partiellement les effets observés au 1er semestre.

Le groupe a entamé des discussions avec son pool bancaire pour sécuriser et accroître ses financements, afin de couvrir ses besoins d'exploitation et d'investissement. Par ailleurs, le groupe dispose d'autres leviers de financement à travers notamment des lignes de crédit disponibles et la mobilisation de créances.



VIII. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

	2019				2018			
	EXCO ACE		EY		EXCO ACE		EY	
	K€	%	K€	%	K€	%	K€	%
Audit	80	35%	147	65%	79	35%	149	65%
Dont Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	80	100%	147	100%	79	100%	149	100%
Emetteur	69	86%	126	86%	68	86%	128	86%
Filiales intégrées globalement	11	14%	21	14%	11	14%	21	14%
Dont Services autres que la certification des comptes	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%

